



FORMATION MÉCÉNAT ET SPONSORING : MISE EN ŒUVRE

Comment faire pour aller à la rencontre des entreprises mécènes

> OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de cette formation, le/la stagiaire sera capable de :

- Être capable de construire des contreparties partenariales
- Savoir identifier des contacts d'entreprises
- Savoir prendre contact et mener un entretien en face à face avec une entreprise

> COMPÉTENCES VISÉES

- Je sais construire une offre de partenariat adaptée
- Je sais prendre contact, présenter et argumenter mon offre

> PROGRAMME

- Contrôle de connaissance rapide : fonctionnement du mécénat / différence avec le sponsoring
- Construire une grille de contreparties adaptée :
 - ✓ Offres événementielles
 - ✓ Offres institutionnelles
 - ✓ Offres relationnellesComment fixer sa grille de prix ?
- Identifier les entreprises : panorama des moyens à disposition / avantages et inconvénients.
- Prendre contact autrement que par une prospection classique
- Mener un premier entretien pour donner envie de devenir partenaire.

CODE DE LA FORMATION

COM24-27-CL

LIEU

Clermont-Ferrand
(lieu à préciser)

PUBLIC

Tout public en charge du partenariat privé pour sa structure

PRÉREQUIS

- Connaître la différence entre sponsoring et mécénat
- Maîtriser les bases réglementaires du mécénat

DATES & DURÉE

Le 18 juin 2024,
Soit 7h (1 journée)

INTERVENANT

Christophe NICOTA, codirecteur de la CRESS AuRA en charge du développement

TARIFS PAR PERSONNE

Adhérents CRESS : 300 €*
Non-adhérents : 350 €*

**Tarifs nets de taxes : la CRESS AuRA est exonérée de TVA au titre de la formation professionnelle continue (art. 261.4.4a du CGI).*

Les frais d'hébergement, repas, transport, etc. sont à la charge du participant.

Pour une formation en INTRA dans votre structure, merci de nous contacter.

> MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Questionnaire de pré-positionnement. Ce questionnaire permettra de personnaliser la formation.

> MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation des acquis : étude de cas d'une association, quelle stratégie et argumentaire proposez-vous.
- Evaluation sur une échelle de A à D, les compétences sont considérées comme acquises avec A ou B.

> SUIVI APRÈS FORMATION

- Questionnaire de satisfaction



Pour toute personne en situation de handicap, nécessitant une adaptation physique ou pédagogique, merci de contacter notre équipe afin de mettre en place un accompagnement spécifique.

Notre organisme est certifié QUALIOPI, ce qui ouvre droit à une prise en charge des formations, sous conditions d'éligibilité.

Numéro déclaration d'activité :
84630489263

CONTACT ADMINISTRATIF

CRESS Auvergne-Rhône-Alpes
Lucie RANCHIN - 04 78 09 11 97
formation@cress-aura.org

**INSCRIPTION EN LIGNE
CLIQUEZ ICI**



La CRESS Auvergne-Rhône-Alpes est l'organisation qui assure à l'échelle régionale la représentation, la promotion et le développement des associations, fondations, coopératives, mutuelles, sociétés commerciales de l'ESS. Elle est reconnue par la loi sur l'ESS de juillet 2014 (art 6).

Chambre Régionale de L'Économie Sociale et Solidaire d'Auvergne-Rhône-Alpes

Site de Clermont-Ferrand • siège social :
28 boulevard Léon Jouhaux
63100 Clermont-Ferrand

Site de Lyon • siège administratif :
11 rue Auguste Lacroix
69003 Lyon

04 78 09 11 97 - info@cress-aura.org - www.cress-aura.org

Association Loi 1901 - SIRET : 331 408 039 00062

